



SAINT-JEURES INFORMATIONS

Décembre 2023 • N°53



ÉDITORIAL

LIVRET DE LA MAIRIE DE SAINT-JEURES (HAUTE-LOIRE)



M. Laurent Wauquiez

Dès 2016, lorsque je suis arrivé à la tête de cette nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, j'ai tenu à ce qu'elle soit, avant tout, la grande région des territoires. Pour nous, il n'y a pas de petites ou de grandes collectivités. Toutes méritent d'être accompagnées et soutenues par la Région. Dès que les élus locaux, les maires au premier chef, mais aussi les présidents d'EPCI et de Départements, nous sollicitent pour les aider à réaliser leurs projets, nous faisons le maximum pour répondre présents à leurs côtés. C'est d'abord une question d'équité.

Accompagner nos collectivités, c'est aussi proposer aux élus locaux des dispositifs simples, clairs et souples. Ils savent mieux que personne le frein que représente la lourdeur et la complexité des procédures administratives dans notre pays. C'est pour cela que nous avons fait le choix de soutenir des projets concrets, en mettant en place des dispositifs

faciles d'accès qui sont adaptés aux enjeux spécifiques que rencontrent chaque territoire : communes rurales, villes moyennes, inter-communalités ou grandes métropoles. S'il y a un territoire dont j'ai pleinement conscience des défis et des spécificités, c'est bien la Haute-Loire. C'est mon département, c'est chez moi. Pour les années qui viennent, j'ai la conviction que la revitalisation de nos centres-bourgs et la défense de nos villages ruraux à l'image de Saint-Jeures doivent être une priorité. Nous ne sommes peut-être pas le département le plus riche ni le plus grand, mais nous avons des ressources inestimables : nos savoir-faire, notre patrimoine, nos traditions, notre capacité d'innovation. À travers ces quelques mots, je tiens à vous assurer que la Région sera toujours à vos côtés pour qu'en ensemble, nous fassions rayonner le Haut-Lignon, la Haute-Loire et toute l'Auvergne.

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Mme Ouillon Pelissier, Conseillère régionale en charge de notre commune

SOMMAIRE

4.	Amicale laïque
4 et 5	Association « La Misou de la biata de Pouzèoue »
6.	Nuits-Saint-Jeures
7.	Plein Lizieux année 1
8.	Sapeurs-pompiers : année 2023
9.	La fête du pain
10 à 11	Saint-Jeures Sport Jeunesse
11 à 12	Ride in Yssingeaux
13	Saint-jeures détente
14	L'église protestante unie du Mazet
15	École de Freyzenet
16 à 17	Année 2022/2023 À l'école du Lizieux
18 à 19	Présentation du Club Ado
20 et 21	En bref...
22	MAM Les Petits Saint-J'heureux
23 à 24	Espace bien-être / Nouvelles installations
25 à 26	Sictom
27	Révision du PLU
28 à 29	Bilan des radars pédagogiques / Recensement de la population
30	Travaux du Conseil municipal 2023
31 à 38	Conseils municipaux
39	État-civil

Invitation

Le Conseil Municipal vous invite à venir prendre le verre de l'amitié
lors de la cérémonie des vœux le samedi 13 janvier 2024
à partir de 16 heures à la Maison du Bru.

Venez nombreux !

Si vous souhaitez des numéros supplémentaires de « Saint-Jeures Informations », adressez-vous à la Mairie. C'est gratuit. Vous pouvez également, les consulter et les télécharger sur nos pages internet :
www.saint-jeures.fr

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAÏQUE

L'Association des Parents d'Élèves de l'école Saint-Jeures /Freycenet, met en place chaque année un certain nombre d'actions lucratives afin de pouvoir offrir aux enfants scolarisés des sorties culturelles, des voyages, des animations sportives... En 2023, l'Association a renouvelé ses actions annuelles, comme la vente de chocolats de Noël, de brioches et de galettes, ainsi que le spectacle de Noël mis en scène par les institutrices. Nous avons organisé pour la deuxième année consécutive une randonnée pédestre au mois de mai, qui a été, une nouvelle fois, un franc succès. Enfin, nous avons terminé cette année 2023 en beauté, avec notre soirée spectacle/sarasson.

Amicale Laïque / 5 rue du Sabotier
43200 Saint-Jeures
amicale43200@yahoo.com



Association des Parents d'Elèves

ASSOCIATION « LA MISOU DE LA BIATA DE POUZÈOUUE »



L'association « La misou de la biata de Pouzèouue », créée en 1978 en vue d'assurer la restauration et l'entretien de la maison de la béate de Pouzols, a un grand projet : La pose d'une nouvelle charpente et la repose de la toiture en lauzes.

Son intérêt historique et patrimonial est indéniable. Ces maisons d'assemblée sont une spécificité de Haute-Loire et nombreux se souviennent avoir partagé avec leurs grands-mères, des villageoises, le mois de Marie, ou d'avoir participé aux bénédictions des croix de rogations. L'histoire et le souvenir des béates sont bien ancrés et il faut, à ce titre, préserver ce petit patrimoine.

Pour faire valoir ce projet, nous collaborons avec la Région, le Département et la Fondation du Patrimoine. Nous espérons que notre énergie sera récompensée par une collecte de dons fructueuse

et permettra la réalisation des travaux prochainement. Nous remercions la mairie pour son soutien.

L'association étant reconnue d'intérêt général, tout don est déductible des impôts (particuliers, entreprises). N'hésitez pas à soutenir ce projet qui permettra au bâtiment de traverser le temps. Les travaux seront réalisés par des entreprises locales dans le respect des règles de l'art. La Fondation du Patrimoine - qui peut accompagner l'association dans ce projet - veillera à ce que les travaux soient effectués dans le cadre de la valorisation culturelle du bien en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Vous pouvez adresser votre participation à l'association « La misou de la biata de Pouzèoue » - 15 Rue de l'Assemblée – 43200 ST-JEURES (POUZOLS). Un reçu vous sera transmis en retour.

L'association - par ses actions diverses - souhaite que la maison de la bête de Pouzols soit un marqueur de l'histoire dans la région.

En juin, l'équipe de bénévoles a participé aux JPPM (Journées du Petit Patrimoine et des Moulins) qui fêtaient leurs 25 ans.

Nous avons tenu un stand au marché des Nuits-Saint-Jeures ; une expérience très sympathique.

Les visites guidées de l'été permettent un échange fort avec des locaux, des touristes, des marcheurs du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui

découvrent ou redécouvrent ces petites maisons disséminées dans de nombreux hameaux. Ils prennent conscience de ce qu'étaient l'isolement, les hivers rudes....

La maison de la bête est également ouverte le dimanche des Journées Européennes du Patrimoine. Les programmes diffusés permettent aux visiteurs d'un jour d'intégrer la maison de la bête dans leur circuit.

Et puis la fête d'août est toujours un grand moment convivial à laquelle se mêlent les résidents, les parents, les amis, les familles nouvellement installées... Une soirée à thème a été proposée cette année : Tous chapeautés.

En mai a été reposé le chemin de croix de la maison de la bête de Pouzols laissé à l'abandon depuis 40 ans. Nous pensions même qu'il était incomplet. Un professionnel dans la restauration d'objets d'art a pris grand soin de lui : nettoyage des affiches, remise sous verre, protection des encadrements. Une fierté pour les membres de l'association. L'histoire de la maison de la bête c'est avant tout son officialisation authentifiée par le procès-verbal d'érection du chemin de croix et par le chemin de croix lui-même apposé au mur. À Pouzols, vous pourrez voir cet ensemble.

N'oubliez pas nos « bêtes », elles sont la mémoire de plus de 300 ans d'existence en Haute-Loire et l'association en est un maillon dans la transmission historique et patrimoniale.



VIE ASSOCIATIVE

NUITS-SAINT-JEURES



La 6^e édition Nuits-Saint-Jeures vient de se terminer.

La carabuette a refermé ses portes et entre en hibernation, les tables, chaises et podium sont rangés, les affiches démontées, et la place de l'église retrouve son calme automnal.

Ces 10 marchés ont une fois de plus permis des moments conviviaux entre les locaux, les touristes, les bénévoles, producteurs, commerçants et artisans. Cette année, plus de 30 exposants locaux ont participé aux marchés.

• Des échanges, des rencontres, de la bonne humeur et un brin de folie...

Nous remercions la Mairie de Saint-Jeures pour

son soutien, les employés communaux Vincent et Serge, les bénévoles qui agissent dans l'ombre mais qui font un travail remarquable : Pascal, Philippe, Richard, Marie-France, Jean-Louis, Henry, Alain, Micheline... et tous les autres sans qui rien ne pourrait se faire !

Et un grand merci aux habitants proches de la place qui supportent ce joyeux vacarme !!!!!

Merci à vous tous pour votre présence, votre patience et votre bonne humeur !

À l'année prochaine pour la 7^e édition, tous les vendredis soirs de fin juin à fin août, 17h-21h.

(PS : si vous souhaitez participer à l'aventure en tant que bénévole, n'hésitez pas à nous contacter au 06 61 53 29 80 ou par mail asso.2i2I43@gmail.com).

L'association 2i2I43

PLEIN LIZIEUX ANNÉE 1 : Petite, mais costaudé

L'association est née le 1^{er} février 2023. Elle n'a pas de président, de trésorier ou de secrétaire, mais une direction collégiale de cinq membres qui assurent la gestion solidaire de Plein Lizieux.

L'asso propose à tous les membres, plus largement aux habitants de Saint-Jeures de :

- mener à bien des actions de nature culturelle
- mettre en œuvre des projets et actions de type social

Et c'est bien ce qu'elle a fait, sans attendre, en 2023, avec :

• Livres en fête

Le 23 avril, c'est la Sant Jordi, la fête de Saint Georges, patron de la Catalogne, et la fête nationale. Et suivant la légende de Saint Georges, en mémoire du sang du dragon, en Catalogne, on offre ce jour-là une rose rouge à l'élu-e de son cœur. Mais on peut aussi lui offrir un livre, ou les deux. Et il se trouve que Jeures est la variante locale de Georges, ou du Jordi catalan.

C'est le projet de construction d'une nouvelle médiathèque à Saint-Jeures qui nous a donné l'occasion de monter ce projet. Quatre librairies locales, le réseau des médiathèques Pays-Lecture et plusieurs autrices et auteurs nous ont courageusement accompagné pour cette première.

Nous avons investi des garages, des granges, la Maison Paroissiale pour transformer le cœur du bourg en village éphémère du livre.

Nous avons célébré le dragon, avec un concours de déguisements.

Nous avons célébré la langue avec des lectures, des dictées, des ateliers et des jeux.

Nous recommencerons en 2024.

• Achats groupés

Face à l'inflation et l'augmentation forte des prix de l'énergie, nous avons pensé que c'était le bon moment pour proposer aux habitants de Saint-Jeures une action solidaire. Nous avons pris contact avec des fournisseurs pour amplifier et systématiser des actions que certains de nos voisins menaient déjà. Et ça a bien marché. Les commandes et les livrai-



sons sont régulières. Vous pouvez vous inscrire. (Les chiffres du bilan sont arrêtés au début octobre).

- **FUEL** (auprès de la Société 3C de Tence : **21.500 litres**).
- **PELLETS** (auprès de la Société BIOVAL de Verne-Lapte).
- ▶ Vrac : **18 tonnes**.
- ▶ Sacs : **17 palettes de 990 kg**.
- **BOIS DE CHAUFFAGE** (auprès de deux producteurs de Saint-Jeures et Araules) : **36 stères**.

Et enfin, pour l'anecdote, 16 cartons de vin de la Cave Vinicole de Pélissanne.

Sur ce terrain, il y a beaucoup d'autres pistes à explorer, ce que nous ferons en 2024.

Plein Lizieux : 04 71 59 62 07

pleinlizieux@gmail.com

SAPEURS-POMPIERS : ANNÉE 2023

L'année 2023 a été une année riche en événements pour le centre de secours de la commune.

L'équipe a accueilli 3 nouvelles recrues, qui ont rejoint les rangs des sapeurs-pompiers volontaires. Ces nouvelles recrues viennent renforcer les effectifs du centre, qui compte désormais 20 sapeurs-pompiers volontaires. Également 3 jeunes filles de la commune ont rejoint la section jeune sapeur pompiers d'Yssingeaux.

On peut aussi citer l'intégration de Jean Charles à la section drone du SDIS 43. Il a reçu une for-

mation spécialisée pour piloter des drones. Les drones sont utilisés pour des missions de reconnaissance, de recherche et de sauvetage.

L'amicale a également organisé plusieurs événements au cours de l'année, tels que la choucroute, la vente de fleurs et la distribution des calendriers. Ces événements ont permis de récolter des fonds pour financer les activités du centre dont un weekend au Puy du fou.

Le centre de secours tient à remercier l'ensemble des habitants pour leur participation aux événements organisés au cours de l'année 2023.



LA FÊTE DU PAIN

La fête du pain, organisée par l'Association des commerçants et artisans, a une nouvelle fois été couronnée de succès.

Cette édition du 25 juin 2023 a fait le bonheur de tous. Les visiteurs, les artisans et commerçants venus exposer leurs créations ou productions, l'équipe d'animation avec notamment les musiciens et les danseurs et enfin les organisateurs, tous ont été ravis de partager cette belle journée estivale.

Cette manifestation doit sa réussite à l'investissement de nombreux bénévoles, jeunes ou moins jeunes, réunis avec la même envie de faire vivre le village de Freyenet. L'énergie et la fougue des uns, l'expérience des autres, sont les ingrédients indispensables pour faire de cette journée un incontournable dans le calendrier du début de l'été.

Une grande partie des bénéfices de cette manifestation sera investi au profit des enfants de la commune.

L'association vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition de l'année prochaine qui aura lieu le dimanche 30 juin 2024.



SAINT-JEURES SPORT JEUNESSE

Après avoir réuni un bon nombre de joueurs anciens et actuels afin de fêter les 50 ans du club le 24 septembre 2022, les licenciés ont repris les divers championnats et l'organisation de manifestations.

Actuellement, le club regroupe 52 licenciés dont 6 licences de dirigeants.

• Côté animations l'association a organisé comme chaque année ses 2 tournois de l'été.

À savoir le concours de pétanque du 15 juillet, qui a réuni 38 doublettes suivi d'une soirée sarasson. Ainsi que le tournoi de sixte du 13 août au cours duquel se sont affrontées 19 équipes du village et des alentours suivi de la soirée soupe au choux. De plus depuis 2 ans, nous organisons une buvette pour le passage du rallye du Haut-Lignon lors de laquelle nous vous proposons de la petite restauration (hot-dog et crêpes pour cette année). Nous tenons à remercier l'ensemble des participants à ces manifestations qui ont été un succès.

Nous espérons à nouveau vous retrouver l'été prochain pour ces manifestations.

• Côté sportif la saison a repris mi-septembre avec toujours 3 équipes engagées.



L'équipe féminine coachée par Jean-Christophe Delolme qui est composée de 17 filles motivées aussi bien pour les entraînements que pour les matches. Cette équipe évolue en championnat départemental à 8 qui se déroule en 2 phases. Le parcours en coupe des féminines a été stoppé rapidement face à une belle équipe de Saint-Victor Malescours, nous espérons désormais faire mieux en championnat et continuer de jouer des matches dans la bonne humeur. Les matches se jouent le dimanche matin à 10h.



L'équipe séniors, coachée par Julien Bonnet, est quand à elle composée de 21 joueurs du village et des alentours avec une bonne dynamique. L'équipe masculine évolue dans le championnat de division 5 du District de Haute-Loire, qui est composé cette année de seulement 8 équipes contre 11 les années précédentes du fait du manque d'effectif pour une partie des équipes engagées dans ce championnat.

La coupe Régis Fay a très bien démarré pour nos noirs et oranges qui se sont imposés aux tirs au but contre une belle équipe du Bouchet Saint Nicolas. Malheureusement, l'aventure en coupe s'arrête là suite à une défaite aux tirs aux buts face à Pont Salomon que nous aurons à nouveau l'occasion d'affronter en championnat. Maintenant, place au championnat qui, nous l'espérons se déroulera dans de bonnes conditions afin d'obtenir une place dans le haut du classement. Les matches ont généralement lieu le dimanche à 15h.



L'équipe vétérans, qui compte 12 joueurs joue quant à elle le samedi soir. L'équipe est coachée par Matthieu Demars et est engagée en UFOLEP.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que dirigeant et/ou joueur, nous vous invitons à contacter une personne du club et/ou vous rendre à nos entraînements qui se déroulent les vendredis soir à 19h au stade.

Nous vous attendons nombreux aux bord du terrain pour nous encourager.

LE LIZIEUX, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Des nouveaux aménagements ont été portés par le Syndicat Intercommunal du Lizieux.

Des itinéraires VTT ont été aménagés par l'association Ride In Yssingeaux, un

accompagnement de marche nordique est aussi proposé au départ du parking de Chièze, de plus, 2 circuits ont été balisés pour la découverte du Massif du Lizieux.



SPORT

Un parcours ludique pour les plus jeunes est à découvrir tout au long du chemin allant du parking à la Pierre Plantée avec des panneaux et jeux autour de la phonolite, la taille de la lauze, de la dentelle... Un espace toilette sèche et une salle hors-sac sont en cours d'installation au parking de La Bataille et de celui de Chièze.



Didier Rault

SAINT-JEURES DÉTENTE



Voici maintenant 11 ans que l'association Saint-Jeures détente propose à la salle du Bru plusieurs activités tricot, gym, yoga et s'implique aussi dans l'entretien des massifs de fleurs et participe activement aux décos du village.

À la rentrée de septembre, Monsieur Patrick Planchon de la Radio RCF est venu rendre visite aux tricoteuses, pour faire un reportage et mettre en évidence leur travail. Les ouvrages consistent à réaliser des brassières layettes pour les prématurés de deux maternités (Saint-Étienne et Lyon) et des bonnets, chaussettes et vêtements plus grands qui vont à la Croix Rouge au Puy-en-Velay pour des personnes défavorisées. Danielle se charge d'expédier les ouvrages.

Lors de cette visite un grand nombre d'ouvrage était exposé et nos tricoteuses ont fait part de leur savoir faire.

Le tricot c'est le lundi à 14h salle du Bru (au-dessus de la bibliothèque) c'est un lieu de rencontre où l'on peut tricoter, coudre, tout en papotant bien sûr. Cette année nous accueillons 2 nouvelles personnes dont Marie qui fait du carreau. À la fin

des 2 heures le salon de thé est ouvert !

L'association organise en fin de saison un repas et une sortie qui permet à toutes les adhérentes de se rencontrer.

Rappel : Lundi :

- Tricot 14h à 16h
- Gym 18h à 19h



Jeudi :

- Yoga 10h à 11h30



Contacts :

- Maryse 07 62 47 78 11
- Josiane 06 05 42 86 06
- Joëlle 06 17 25 89 64
- Nicole 06 46 83 55 30



L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DU MAZET (FREYCENET - FAY -MONTBUZAT)

Pour la paroisse du Mazet-Saint-Voy l'année 2023 aura été placée sous le signe du partage et de l'ouverture sur la vie de notre Plateau.

C'est avec le retour de l'aube de Pâques à Saint-Voy que nous avons accueilli le traditionnel déjeuner du dimanche matin de Pâques à la Grangette.

Puis nous avons fêté avec la paroisse du Chambon, le bicentenaire de nos deux temples qui semblent jumeaux.

Tout au long de cet été, nous avons eu cinq temps forts avec cultes, concerts, débats et chant choral :

- Lors des fêtes de paroisse les 10 et 11 juin, au Mazet.



- Lors des fêtes de paroisse les 22 et 23 juillet au Chambon.
- Les 12 et 13 août, concert samedi au Mazet puis le dimanche culte de la Favéa au Bruas, pique-nique et table ronde, au Temple du Mazet.
- Les 16 et 17 septembre pour les journées du patrimoine.
- Le dimanche 12 novembre concert de clôture avec une rencontre des chorales au Mazet accompagnées à l'orgue.

C'est au Calibert le samedi 10 qu'Alain Debard a fait découvrir à plus d'une centaine de personnes qu'à Saint-Voy on n'avait pas seulement construit un temple mais, construit, puis réparé, puis reconstruit le premier temple, et enfin localement près du temple, le premier cimetière protestant.

• Activités auxquelles il faut ajouter

- Le concert au temple de Montbuzat organisé par la municipalité d'Araules le 1^{er} Septembre qui a rempli le temple et enchanté l'auditoire.
- Les 3 expositions sur « Le temple du Mazet », « Les protestants résistants à Montluc », « Les protestants du plateau dans le Consistoire de la Loire » qui vous ont été proposées cet été.
- Le marché de Noël qui se prépare pour le dernier week-end de novembre au Calibert.
- Le projet habitat partagé dont les travaux de désamiantage et de démolition ont commencé fin août.

Il ne faudrait pas oublier la raison d'être de notre association cultuelle : l'annonce de l'Évangile à toutes les générations des paroissiens de nos quatre secteurs, ce qui est la raison d'être de notre association cultuelle tout au long de l'année .

Maurice Dolmazon



ÉCOLE de FREYCENET



L'intérêt que les enfants portent pour les petites bêtes a conduit les enseignantes à partir à la découverte des insectes afin de les sensibiliser au respect de l'environnement et de la biodiversité... Les documentaires, les élevages réalisés en classe, la visite chez l'apiculteur ou encore l'observation des insectes de la rivière, ont permis aux élèves de prendre conscience de leur rôle et de leur utilité dans la nature et ainsi d'être plus respectueux... Ce projet s'est clôturé par une classe découverte à la cité des insectes de « Micropolis » dans l'Aveyron : une aventure extraordinaire qui a laissé de beaux souvenirs !



Pour prendre soin des insectes et les remercier de tout ce qu'ils nous apportent, les enfants ont fabriqué un hôtel à insectes qui a été installé dans le parc de Freycenet.



Pour cette nouvelle rentrée 2023-2024, l'équipe enseignante composée de Céline BARRALON et Angélique PRADIER (aidées par Peggy COLLANGE, atsem, Julie MOULIN, service civique, et Anne SPERISSEN, aesh) a décidé de travailler sur le thème des émotions et des arts du cirque : un grand chapiteau s'installera en juin prochain sur la commune de Saint-Jeures. Les 37 élèves de l'école s'y exercent avec des professionnels du cirque et prépareront un spectacle pour leurs familles !

NOS ÉCOLES

ANNÉE 2022/2023 À L'ÉCOLE DU LIZIEUX :

« Au fil de l'eau... »

Tout au long de l'année scolaire 2022/2023, les élèves de l'école de Saint-Jeures ont travaillé sur le thème de l'eau.



Avec l'aide d'un intervenant théâtre, ils ont mis en voix et en scène des poèmes dont le thème était « l'eau ». Au mois de mai, au Calibert au Mazet-Saint-Voy, ils ont présenté leur production... c'était l'occasion pour eux d'être de « vrais » comédiens sur une véritable scène de spectacle, avec un dé-



cor, des lumières différentes... une expérience enrichissante !

Le projet sur l'eau a été également mis à l'honneur avec l'intervention de la fédération de pêche. Sylvain Béal, guide de pêche diplômé d'état, est intervenu dans les deux classes pour présenter aux élèves les différentes familles d'animaux que nous pouvions trouver dans les cours d'eau de Haute-Loire. Puis au mois de juin, les élèves se sont rendus au ruisseau « Le Mousse » pour évaluer la qualité de l'eau et voir les petites bêtes qui y vivent.



Enfin, pour illustrer ce thème, les petits saint jeurois se sont rendus 4 jours à Arâches la Frasse (74). Au cours de cette classe découverte, ils ont pu réaliser différentes activités comme la spéléologie.

Ils se sont rendus à la mer de glace avec le petit train de Montenvers et ont réalisé une randonnée dans la réserve de Sixt Fer à Cheval où ils ont pu observer de nombreuses cascades.

Enfin ce séjour s'est terminé avec la visite du Parc de Merlet, avec une vue incroyable sur le Mont Blanc.

Que de beaux souvenirs...

Un grand merci à l'Association de Parents d'élèves de l'école, à l'association des commerçants et artisans de Saint-Jeures, à la Communauté de com-

munes du Haut-Lignon, à la municipalité et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui nous aidés à réduire le coût de cette classe découverte.



L'année 2023/2024 sera une année placée sous le signe du sport... avec les jeux olympiques !

L'école est labellisée Génération 2024 !

L'année scolaire 2024 se terminera avec une semaine « cirque »... Le chapiteau du cirque Piccolino viendra s'installer à Saint-Jeures et les élèves pourront réaliser différents ateliers. Cette semaine cirque se terminera par une représentation ouverte à tous le vendredi 5 juillet !



PRÉSENTATION DU CLUB ADO



• Le contexte

Historiquement, le Club Ado du Haut-Lignon se compose de trois antennes situées respectivement à Tence, au Chambon-sur-Lignon et au Mazet-Saint-Voy.

- Ces trois accueils ont été réunis au sein de la même structure.
- La volonté a été dès le départ de défendre cette notion d'intercommunalité. Un seul organisateur, mais trois Clubs Ados permettant aux jeunes de rester dans leur village.
- Des jeunes d'autres communes notamment celle de Saint-Jeures, peuvent bénéficier de ces accueils. En effet, les jeunes de ces communes sont scolarisés sur le collège du Chambon ou de Tence. Ils connaissent déjà les responsables de ces structures et les autres jeunes qui les fréquentent.

• Le public

- Les Clubs Ados accueillent des jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus de tous les milieux sociaux.
- Nous travaillons en collaboration avec le Centre de Loisirs qui accueille les enfants de 3 à 11 ans. Nous tenons à créer du lien entre les deux structures.

NB : Nous adhérons à la charte du DALHIR qui favorise l'accueil de personnes porteuses de handicaps.

• Les locaux

- Le local du Club Ado du Chambon-sur-Lignon se situe sur le palier du gymnase de la Maison des Bretchs. Il se trouve à proximité des terrains de sport intérieur et extérieur, et d'un espace naturel important. Il est surtout idéalement bien placé entre le collège et le centre du village. Il ne manque plus qu'à améliorer sa visibilité sur l'extérieur.

ENFANCE ET JEUNESSE

• Le local se compose d'une seule et même grande salle divisée en 2 espaces. Un espace grand jeu avec un baby-foot, une table de ping-pong et un air-hockey. Et un espace détente dans lequel les jeunes ont accès à plusieurs jeux de société, BD et autres mangas, et des consoles de jeux vidéo.

• Les objectifs

À l'adolescence, les jeunes ont besoin d'affirmer leur personnalité, et de gagner en autonomie. Ainsi, voici les objectifs que nous avons définis :

- Créer du lien entre eux et nous pour établir de la confiance.
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration de projets et d'actions les concernant.
- Prendre en compte leurs attentes et leurs besoins qui changent et évoluent en permanence.
- Les responsabiliser afin qu'ils deviennent acteurs de la vie du Club.
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société.
- Favoriser l'apprentissage de la vie sociale.

• Les actions

Afin de réaliser ces objectifs, voilà les actions que nous allons mettre en place :

- Procurer des temps de partage afin de discuter avec les jeunes sur leurs attentes et leurs envies.
- Élaborer des projets avec et pour les jeunes.

- Choisir des sorties éducatives et sportives (Paintball, musée, accrobranche, cinéma, sport mécanique, interview, rencontre interclub, ski, BMX, ...).
- Créer de A à Z des camps ou séjours à thèmes.
- Responsabiliser les jeunes sur le rangement et la tenue du local.

• Organiser des rencontres avec les parents afin de créer du lien entre eux et nous. Cela permettra de les impliquer dans notre travail auprès de leurs enfants et ce qu'ils vivent au sein du Club Ado.

• Organisation Générale !

• Les horaires d'accueil :

Période scolaire, les mercredis de 11h30 à 18h00. Vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

• Le mode d'inscription :

Les jeunes voulant profiter de cet Accueil de mineurs doivent retirer une fiche d'inscription et une fiche sanitaire au Club Ado. Ils doivent les remplir et les ramener au responsable du local. Ils doivent également prendre connaissance du règlement intérieur et le signer.

• Les tarifs :

Une adhésion de 10 euros pour l'année.

Une participation sera demandée en plus de l'adhésion pour les sorties en fonction du quotient familial.

• Contact :

Mail : clubado.chambon@gmail.com

Informations : Mickaël Picq 06 76 76 45 80



VIE MUNICIPALE

EN BREF...

HYDROGÉOLOGUE ET CIMETIÈRE PRIVÉ

Il est rappelé que pour la première inhumation dans un cimetière privé le passage d'un hydrogéologue est obligatoire. Pour les suivantes, il vous sera demandé systématiquement ce certificat de conformité.

COLOMBARIUMS

2 columbariums ont été créés :

- 1 au cimetière de Saint-Jeures
 - 1 au cimetière de Freycenet
- Leur capacité est de 10 cases chacun.

Le tarif de chaque case est de 600 € pour 50 ans.

DÉNI

Les personnes souhaitant leur(s) chers peuvent contacter la Mairie, par un forfait

LINGETTES



ENGAGEMENT

Personnes qui
ont fait faire déneiger
un chemin(s) privé(s)
et s'inscrire à la
commune pour la somme
d'un montant de 83 €.

UTES

Ne jetez pas de
lingettes dans
les toilettes !
Cela obstrue les
canalisations et
cela empêche le fonctionne-
ment des stations
d'épura-
tion.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci écologique et
économique, la municipalité de
Saint-Jeures a décidé de procéder à
l'extinction de l'éclairage public de
vingt-trois heures à cinq heures partout
où cela est réalisable.

Cette mesure permettra d'économiser entre
30 et 40 % sur le coût global.
Seule la fontaine du bourg restera
alimentée toute la nuit pour des
raisons de sécurité routière.
L'extinction est effective
depuis le 24 octobre 2023.



ENFANCE ET JEUNESSE

MAM : LES PETITS SAINT-J'HEUREUX

Après 1 an d'ouverture, la MAM accueille à ce jour 14 enfants de 2 mois à 3 ans du Lundi 7h30 au vendredi 18h.

Beaucoup de moments de vie et de partages !

Entre promenades entourées de faunes et de flores, les activités manuelles telles que la peinture, les dessins, les gommettes... les sorties au marché, à Peaugre, ou au RAM, les Petits Saint-J'Heureux n'ont pas eu le temps de s'ennuyer !

Pour les aider à grandir la MAM s'inspire des méthodes Pikler, et Montessori. On utilise également la langue des signes afin de pouvoir communiquer dès le plus jeune âge.

Vous pouvez suivre nos aventures sur notre page **Facebook « MAM Les Petits Saint-J'Heureux ».**





• Massages bien être

Soignante de métier depuis 20 ans au CHU de Saint-Étienne, je me suis formée il y a 2 ans aux massages avec l'intention d'apporter un peu de bien être aux personnes. J'ai débuté ma carrière en maison de retraite, j'affectionne particulièrement les seniors et le massage de la personne âgée m'a tout de suite attiré. Je l'ai pratiqué sur ma maman qui a été mon premier modèle et j'ai pu constater tout le bien que cela lui procurait. J'ai également des notions de réflexologie plantaire que j'ai intégrées dans mes massages de pieds.

Le massage californien s'adresse aux jeunes et moins jeunes. Très relaxant, il permet le lâcher prise.

Le massage Étoile pieds, mains, visage apporte légèreté et douceur.

Arrivée sur la commune de Saint-Jeures en août 2022, l'envie de développer mon projet dans ce village où il fait bon vivre s'est imposée.

Je pratique des massages de confort à but non thérapeutique qui permettent de se détendre. Le marché du bien-être est selon moi « un gros business » ; c'est pourquoi je souhaite rendre accessible l'accès aux massages pour un grand nombre de personnes en pratiquant des tarifs convenables.



« *C'est mon côté soignant qui ressort* ». Voilà, mon activité voit le jour, je me déplace à domicile, dans les EHPAD, en maisons seniors et je reçois toutes personnes dans l'espace bien être, corps et esprit de la mairie de Saint-Jeures. À bientôt j'espère, pour un moment de douceur.

Cécile 06 82 34 15 66

Tarifs :	• Massage californien 1h.....	40 €
•	Massage seniors 1h : 40 € / 30 mn	25 €
•	Massage étoile 30 mn	30 €
•	Douceur des pieds 25 mn	25 €
(gommage exfoliant des pieds à la lavande suivi d'un massage)		

NOUVELLES INSTALLATIONS

• Nic.L' : Art designer

Installé dans la commune depuis octobre 2022, j'ai installé mon atelier à domicile au 500 rue de la Fouant.

J'y travaille le bois et les pierres semi-précieuses afin de créer bijoux et objets de décoration.

Vous pouvez me retrouver sur les marchés artisanaux de la région et je dispose également d'un espace de vente qu'il est possible de venir visiter sur rendez-vous en m'appelant au **06 23 58 99 45**. Vous pouvez également retrouver mon travail sur les réseaux sociaux.

Facebook : Nic. L' / Instagram : niclartdesigner



Propose des stages d'initiation (demi-journée, journée) et de formation (3 à 5 jours).

NOUVELLES INSTALLATIONS

• Distillerie à Saint-Jeures



Il y a un an, Jacques Vigier, œnologue de formation, installait ses alambics au lieu dit les Bouix sur la commune de Saint Jeures et créait la distillerie MEZENK, ainsi nommée en l'honneur de l'emblématique sommet de la Haute-Loire. C'est au sein de la propriété de son épouse yssingelaise, résidence secondaire de la famille depuis plus de 20 ans, que l'atelier de distillation et

d'élevage des eaux de vies a pris place, dans une grange rénovée en 2021.

« Après de nombreuses expériences dans différents vignobles français, notamment à Cognac mais également dans l'industrie du sucre et de l'éthanol comme ingénieur process, ce projet ambitieux est l'aboutissement d'un vieux rêve et le couronnement de ma carrière. Je suis originaire du Cantal, sur les flancs du plateau du Cézallier. J'ai toujours trouvé que les paysages de planète rappelaient ceux d'Ecosse, et j'imaginais qu'un jour je conjuguerais plusieurs concepts à première vue difficilement conciliables : Être œnologue, faire du whisky et en Auvergne qui plus est ! Aujourd'hui, j'ai la chance de pouvoir vivre et travailler sur le magnifique plateau du Haut-Lignon, entre Mézenc et Pays des Sucs, dont la beauté n'a rien à envier aux Highlands écossais ».

C'est ainsi qu'est née l'aventure avec des premières distillations en fin d'hiver dernier, et des produits qui commencent à être disponibles à la vente. Pour le moment, il s'agit de petits lots d'eaux de vies à bases de plantes, car les eaux de vies de malt, futurs whiskies, commencent tout juste leur élevage en barriques pour trois ans minimum.

« Mon parcours vient du monde viticole, je suis donc très sensible à la notion de terroir. C'est la raison pour laquelle je n'utilise dans mes recettes quasiment que des plantes fortement identitaires de Haute-Loire et récoltées localement. Mes gins sont ainsi à base de verveine, cistre, myrtilles, serpo-

let.... mais également girolle, cèpes et châtaignes pour la recette d'automne. Je travaille également la gentiane et les baies de saison, framboises, mûres. La philosophie de la distillerie est d'élaborer des spiritueux ambassadeurs du territoire, et de ne pas copier des profils d'eaux de vies plus standardisés telles que le sempiternel London Dry Gin aux épices et agrumes. Quel intérêt ? ».

Aujourd'hui MEZENK propose une gamme déjà très complète : une vodka aromatisée verveine framboise, un gin aux plantes d'été (cistre, myrtilles, verveine, reine de prés, achillée...), un gin d'automne (girolles, cèpes, châtaignes, mûres), une liqueur de gentiane douce distillée, et une absinthe. En outre, pour répondre à une demande croissante des consommateurs, MEZENK distille également MZK, un soft drink sans alcool, au profil aromatique de gin et destiné à être consommé en cocktail avec du tonic par exemple.

« C'est un produit très technique et difficile à finaliser. J'ai pris beaucoup de plaisir à le concocter car c'est une vraie démonstration de savoir faire. Créer une micro distillerie est un projet ambitieux avec beaucoup de doutes et d'obstacles à surmonter. Alors autant s'amuser en imaginant des produits innovants comme MZK sans alcool ou encore le surprenant gin aux girolles ! ».

Par leur qualité, les produits commencent à rencontrer un beau succès sur Clermont, Lyon, Paris... mais ils sont également disponibles à la distillerie. Une excellente idée pour vos cadeaux de fin d'année. Découvrez la distillerie sur www.mezenk.com ou **contactez Jacques Vigier au 06 27 38 35 64** pour bénéficier de l'offre / du tarif de vente directe et venez retirer vos produits.

Lieu dit Les Bouix, 655 Laprat, 43200 Saint-Jeures.



SICTOM

• **Tonnages des ordures ménagères et de la collecte sélective de la Communauté de communes du Haut-Lignon :**

	2020	2021	2022
Ordures Ménagères	1 495,900	1 497,860	1 532,870
Verre	438,803	464,129	479,620
Emballages	189,102	179,225	175,076
Papiers	210,682	213,457	196,933

• **Les consignes de tri :**



• **Compostage partagé :**

Au 1^{er} janvier 2024, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les ménages.

Les biodéchets sont les déchets verts (tonte, feuilles, herbes et tailles d'arbres) et les déchets alimentaires (épluchures et restes de repas). Ce sont des matières qui se décomposent et enri-

chissent naturellement les sols. En moyenne, 30% de nos poubelles sont constitués de biodéchets.

Éliminer les biodéchets des ordures ménagères c'est :

- assurer une transformation des matières sans pollution liée à leur transport,
- réduire le poids des ordures ménagères ainsi que leurs coûts de transport et de traitement,
- procurer un amendement pour les sols des jardins.

• Pour gérer ces déchets au plus près de leur lieu de production, le SICTOM :

- continue de proposer des composteurs aux particuliers : 445 L pour 30 € et 560 L pour 40 €. Un bio-seau est fourni lors de l'achat,
- organise des animations et des réunions publiques pour informer sur le compostage,
- accompagne la mise en place des sites de compostage de proximité auprès des communes et des établissements.



445 litres : 30 €

560 litres : 40 €

Exemple de site de compostage partagé :



Retrouvez toute l'actualité du SICTOM sur l'application gratuite et anonyme ILLIWAP.



Flashez le QRCode (attribué au SICTOM) dans l'application ILLIWAP

**Coordonnées : SICTOM Entre Monts et Vallées
04 71 59 82 93 - sictom.tence@orange.fr**

RÉVISION DU PLU : OÙ EN EST-ON ?

- La première réunion publique de présentation du projet de révision du PLU s'est tenue le 15 septembre 2023.**

Les études ont commencé en 2022. La commission en charge de la révision du PLU a réalisé un état des lieux complet du territoire (population, habitat, déplacement, économie, paysage, environnement, architecture,...) qui a été présenté aux habitants.

Les échanges ont été nombreux et intéressants. Le travail sera par la construction de son projet de territoire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le PADD devrait être débattu en Conseil Municipal en fin d'année.

La commission poursuivra son travail avec la réalisation des pièces réglementaires (plan de zonage, règlement, OAP).

• Qu'est-ce que le PADD ?

Le PADD est la pièce principale du PLU. C'est elle qui fixe les objectifs de développement en termes d'habitat, de déplacements, d'économique, d'environnement,... pour les 10 prochaines années, sur la commune.

Le plan de zonage, le règlement et les OAP, opposables aux autorisations d'urbanisme, ne sont que la traduction réglementaire des objectifs fixés par ce document.

• La concertation se poursuit

Les habitants peuvent consulter le diagnostic de territoire sur le site internet de la commune ou en version papier à la mairie.

Le cahier de concertation est à disposition, en mairie. Il a pour but d'associer les habitants et autres personnes concernées, de leur permettre de s'exprimer dès le stade des études préalables, avant que l'essentiel des décisions, concernant le projet de révision, soit pris de façon irréversible.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé (demande de terrains constructibles,...) ne pourront être prises en

compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédure.

Les différentes phases d'études pour élaborer un P.L.U.



Pièces du P.L.U.



BILAN DES RADARS PÉDAGOGIQUES

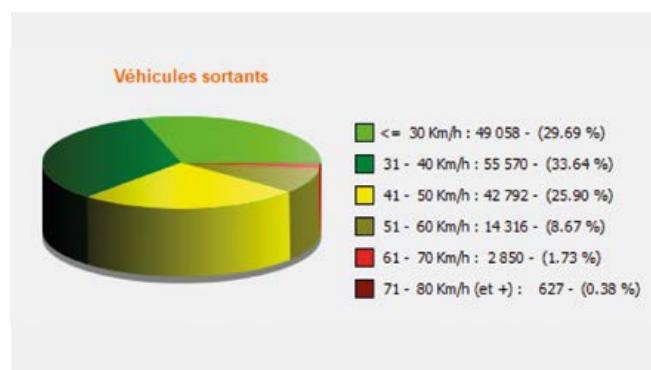
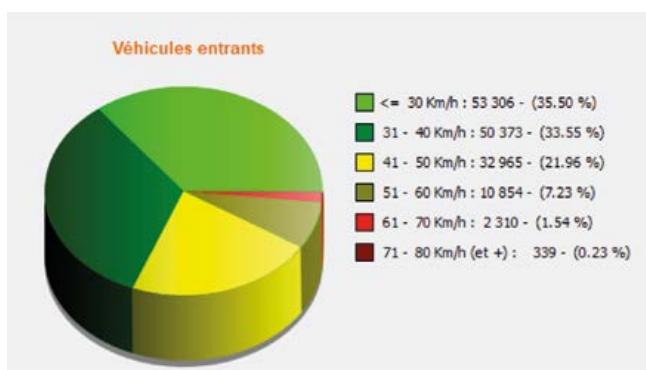
La municipalité a mis en place les deux radars pédagogiques à la Gaillarde du 28 octobre 2022 au 03 mai 2023 puis au bourg sur le RD 07 du 04 mai 2023 au 09 novembre 2023.

20467 véhicules entrants et 20330 sortants ont été contrôlés à la Gaillarde.

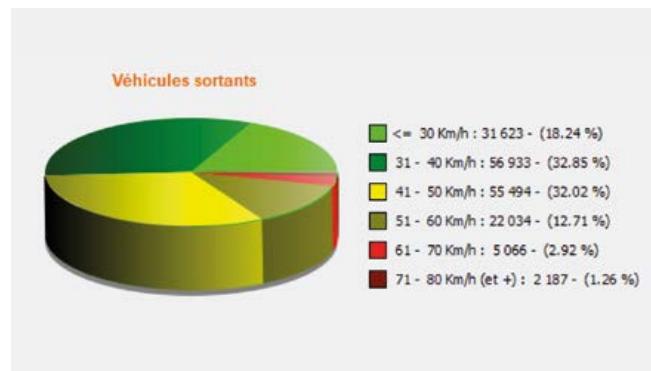
150147 véhicules entrants et 165213 sortants pour le bourg.

Les relevés de vitesse ci-dessous montrent que malgré quelques dépassements la vitesse moyenne des véhicules est raisonnable.

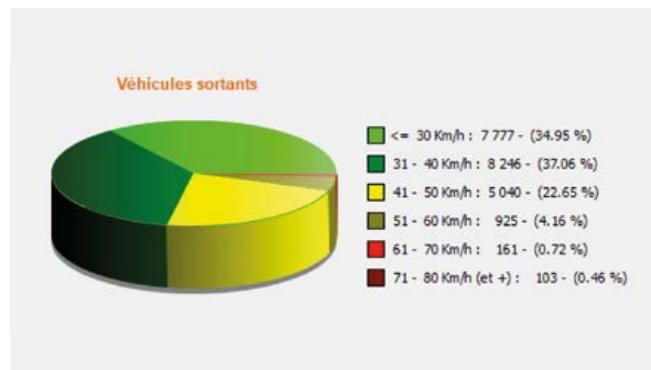
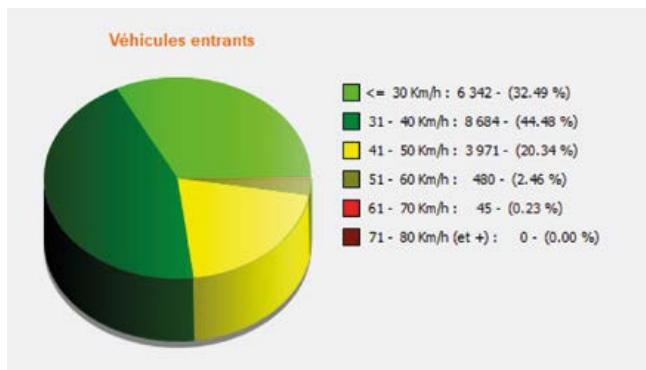
Radar entrée du Bourg côté Yssingeaux



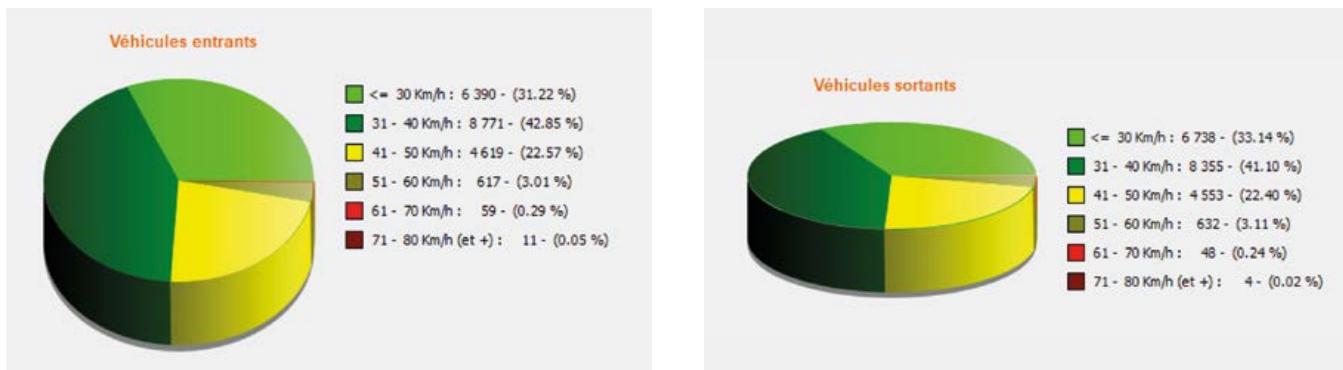
Radar entrée du Bourg côté Freyenet



Radar à La Gaillarde côté Saint-Jeures



Radar à La Gaillarde côté La Jeanne



RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2024 la Commune va réaliser le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier jusqu'au 17 février 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document à partir de fin janvier.

Contactez la commune au 04 71 59 60 76.

Agents recenseurs :

- Mme Marjorie VERLEY
- Mme Marie Paule TRILLAND

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (écoles, structures sportives, etc.).

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

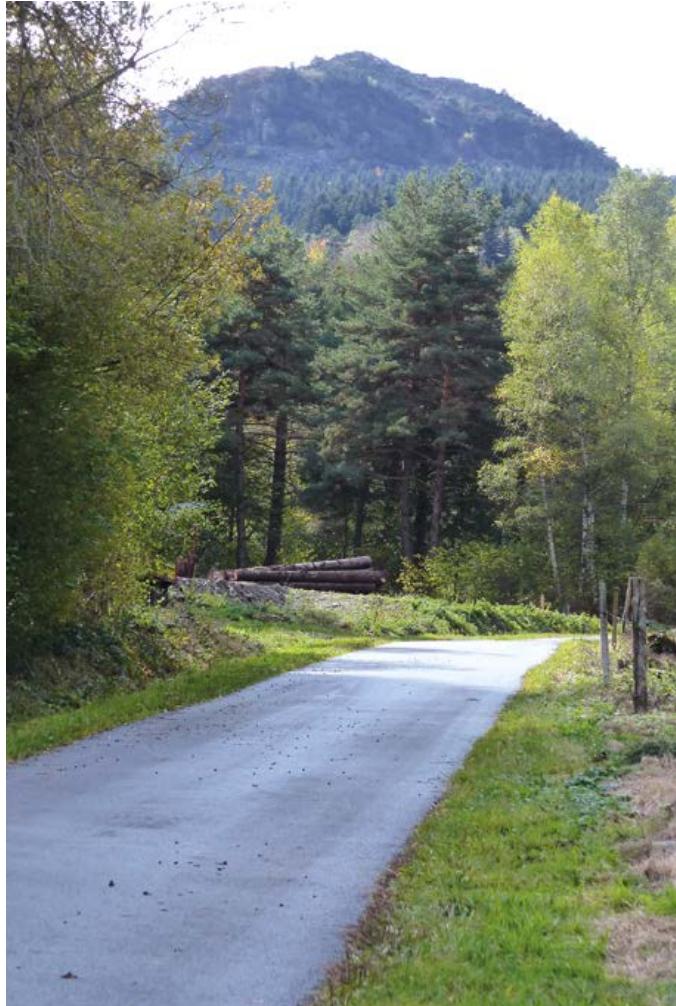
Agent coordonnateur :

- Mme Christine RUEL

CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

- Travaux de voirie sur les voiries suivantes : VCn°13 du village de Chazeaux, VC n°18 Mazard, VC n°26 Les Changeas et VC n°33 du Debat. Travaux effectué par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 142 661.71 € HT.
Subvention DETR = 33 780 €.
- Travaux d'enfouissement d'éclairage public à La Jeanne, Freycenet et route du Mazet pour un montant de 27 474.15 €.
- Travaux d'enfouissement de réseau télécom à Laprat, route du Mazet et Les Moulins pour un montant de 11 438.71 €.
- Rénovation de l'éclairage du terrain de foot de Saint-Jeures pour un montant de 12 047.84 €.
- Réfection du chemin de Laprat pour un montant de 2 160 € réalisé par l'entreprise Bouygues suite aux travaux d'enfouissement de réseau télécom.



Voirie le Debat



Enfouissement télécom à Laprat



Voirie le Debat

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2023 A 20H00

1. Approbation du Compte Financier Unique 2022- Commune

Le compte Financier Unique 2022 du budget Commune est présenté, mais il sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

2. Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Eau et assainissement

Le compte Financier Unique 2022 du budget eau et assainissement est présenté, mais il sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget Commune

L'affectation du résultat sera soumise au vote du prochain conseil.

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget eau et assainissement

L'affectation du résultat sera soumise au vote du prochain conseil.

5. Subvention aux associations 2023

Monsieur RAULT intéressé par la demande de subvention pour l'association « Plein Lizieux » quitte momentanément la salle. Le Conseil Municipal, après examen des demandes, VOTE les subventions suivantes aux associations :

• FNACA Comité Saint-Jeures :	122,00 €
• Paroisse Saint-Jeures (frais de chauffage) :	610,00 €
• Paroisse Freycenet (frais de chauffage) :	610,00 €

• Écoles Publiques :

- Arbre de Noël :	63,00 € / classe
- Voyage scolaire :	63,00 € / classe
- Fournitures matériel pour projet :	17,00 € / élève

Subventions exceptionnelles classe de découverte :

- École Saint-Jeures :	1040,00 €
- École Freycenet :	600,00 €
• Amicale Laïque :	250,00 €
• Saint-Jeures Sport Jeunesse (foot) :	465,00 €
• FJEP Freycenet (foot) :	360,00 €
• Tryssingeaux (Triathlon des Sucs) :	155,00 €
• Aide à domicile Tence :	600,00 €
• Club 3ème âge :	155,00 €
• ACCA Saint-Jeures (chasse) :	155,00 €
• Amicale Sapeurs-Pompiers Saint-Jeures :	300,00 €
• Batterie fanfare Lizieux-Mézenc :	300,00 €
• Saint-Jeures détente :	175,00 €
• Saint-Jeures Animation :	150,00 €
• Assoc des jeunes « La Cabane du Pêcheur » :	155,00 €
• Initiatives et Innovations Local du Lizieux (2i2l43) :	1500,00 €
• Association « Plein Lizieux » :	300,00 €

CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'année 2024 une demande écrite devra être faite par les associations, elles devront joindre à cette demande leur bilan financier et ceci avant le 31 décembre 2023.

Approuvé à l'unanimité

6. Vente d'eau à la Commune d'Araules

Une facture a été établie pour un montant de 8 177.84 euros pour 14612 m³ d'eau fournis. Cette facture prend en compte la fourniture, ainsi que le droit de transit ainsi que le fonctionnement et l'entretien des pompes de la Rochette.

Approuvé à l'unanimité

7. Vente aux enchères de biens mobiliers – recours aux ventes aux enchères du Domaine

Avant de mettre aux enchères les biens feront l'objet d'une mise en vente sur la lettre de la Mairie à venir.

Approuvé à l'unanimité

8. Créations d'un emploi en CDI pour un agent contractuel de droit public.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un agent chargé de l'aide à la cantine et à la garderie ainsi que l'entretien des bâtiments communaux, de 15 heures à 18 heures par semaines.

Approuvé à l'unanimité

9. Régularisation de l'emprise de la route de la Vialette – indivision Barriol/Argaud/ Philit

Dans la continuité de la délibération du 20/11/2020 et en l'absence de régularisation des transferts de propriétés, en vue de la régularisation des actes administratifs des parcelles concernées par la régularisation de l'emprise de voirie, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à authentifier lesdits actes administratifs.

Les parcelles concernées sont :

Emprise voirie : C 1688 – C 1690 – C 1693 – C 1712 – C 1714 – C 1716 – C 1729 et C 1732.

• Valeur des biens : 0.10 €/m²

Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Approuvé à l'unanimité

10. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut, avant le budget primitif 2023, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les dépenses réelles budgétisées en section d'investissement pour 2022, déduction faite des emprunts et des restes à réaliser sont les suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts BP + DM (A)	RAR (B)	SOLDE C = (A – B)	QUART D = (C/4)
20	17000.00		17000.00	4250.00
204	55070.00	22340.00	32730.00	8182.50
21	60818.00	26518.00	34300.00	8575.00
23	352669.50	8966.00	343703.50	85925.88
	485557.50	57824.00	427733.50	106933.38

Approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

1. Approbation du Compte Financier Unique 2022- Commune

Au moment d'aborder ce point, M. le Maire quitte la salle.

Le Compte Financier Unique 2022 - Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 472887,04 € et un déficit d'investissement de 174214,93 €.

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Eau et Assainissement

Le Compte Financier Unique 2022 - Eau et Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7609,07 € et un excédent d'investissement de 13679,16 €.

Approuvé à l'unanimité

Après ce vote, M. le Maire rentre dans la salle du Conseil.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget Commune

174214,93 € de l'excédent de fonctionnement sont affectés à la section d'investissement. 298672,11 € sont maintenu à la section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget Eau et Assainissement

7609,07 € sont maintenus dans la section de fonctionnement et 13679,16 € sont conservés à la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, consulté, décide le maintien des taux des impôts tels qu'ils étaient en 2022, soit dans le détail :

Taxes	Bases imposition effective 2022 (€)	Taux commune 2022 (%)	Bases imposition prévisionnelle 2023 (€)	Taux commune 2023 (%)	Produit fiscal prévisionnel 2023 (€)
Taxe foncière bâtie	1 069 402	40.92	1 172 000	40.92	479 582
Taxe foncière bâtie	97 590	72.40	105 400	72.40	76 310
Non-bâtie					
Taxe d'habitation	522 115	11.93		11.93	66 711

Approuvé à l'unanimité

6. Vote du budget primitif 2023 - Commune

Le budget 2023 s'établit ainsi :

CONSEIL MUNICIPAL

Fonctionnement	
Recettes	Dépenses
1 297 597,11	1 297 597,11

Investissement	
Recettes	Dépenses
876 203,68	876 203,68

Approuvé à l'unanimité

7. Vote du budget primitif 2023 - Services Eau et Assainissement

Fonctionnement	
Recettes	Dépenses
238 456,57	238 456,57

Investissement	
Recettes	Dépenses
179 708,16	179 708,16

Approuvé à l'unanimité

8. Recours gracieux contre la délibération n°1 du 16 décembre 2022 :

« Convention de mise à disposition des locaux de la médiathèque de Saint-Jeures au profit de la Communauté de Communes du Haut-Lignon ».

Cette délibération de décembre 2022 avait pour but de fixer le loyer et les charges perçues pour l'occupation de locaux communaux par la médiathèque. Les services de l'État ont confirmé depuis que la prise de compétence Lecture publique par la CCHL avait rendu caduque la perception de ces loyers par la Commune. La présente délibération entérine la restitution des loyers perçus indûment par la Commune.

Approuvé à l'unanimité

9. Convention de mandat de la Communauté de Communes du Haut-Lignon à la Commune de Saint-Jeures pour la construction de la médiathèque

Le Conseil est consulté sur la signature par M. le Maire de la Convention de mandat qui permet à la Communauté de communes du Haut-Lignon, maître d'ouvrage, de déléguer la définition du projet à la Commune de Saint-Jeures. Les prochaines étapes (consultation des entreprises, bureaux d'études spécifiques, etc.) seront en revanche portées directement par la Communauté de communes du Haut-Lignon.

Approuvé à l'unanimité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

1. Travaux de voirie 2023 – résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux de voirie .Un appel d'offres a été lancé, la commission travaux de voirie a examiné les propositions, quatre entreprises ont remis une offre, l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de 124 077,48 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

1. Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre

Monsieur le Maire indique que c'est à la demande de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire que le Conseil Municipal est réuni pour procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants chargés de l'élection des sénateurs dont la date est fixée au 24 septembre 2023. Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure, les membres du Conseil Municipal présents, constituant le quorum requis, ont procédé à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants. Ils ont ensuite procédé au dépouillement dont les résultats ont été dument communiqués et affichés conformément à la procédure.

Les résultats ont été les suivants :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| - Déléguée titulaire : Joëlle Brottes | - Déléguée titulaire : Josiane Rochelet |
| - Délégué titulaire : Didier Rault | - Délégué suppléant : André Duboeuf |
| - Délégué suppléant : Lucien Dumas | - Délégué suppléant : Christian Ouillon |

Approuvé à l'unanimité

2. Examen des cartes pour la révision du PLU

Les cartes ont été examinées la prochaine réunion pour le PLU est programmée le 27 juin à 9H30 en mairie.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

1. Éclairage public – Mise en place de la coupure.

M. le Maire propose qu'une coupure de l'éclairage public soit mise en œuvre prochainement dans les gros villages (soit Le Bourg, Freycenet, Pélinalac, Charbonnières, Pouzols, Les Moulins, Chazeaux, La Gaillarde, Salcrupt, Madelonnet, La Bourlаратte) Il est indiqué que, pour des raisons de sécurité routière, la fontaine au centre du Bourg restera allumée.

Le coût total de cette opération s'élève à 18878,96 € HT, et il revient à la Commune une part de 6533,43 € HT.

Cette mesure intervient dans un contexte de renchérissement du tarif de l'électricité, dont l'augmentation attendue pour l'année est de 20 à 25 %. Interrogé sur le point de savoir quelle est la baisse de consommation attendue, M. le Maire indique qu'il n'a pas la réponse.

L'horaire de coupure proposé est de 23h à 5h du matin.

Des panneaux d'avertissement seront posés : un à Freycenet, un dans le Bourg.

Les LED seront reprogrammées : l'extinction favorisera leur longévité.

Approuvé à l'unanimité

2. Éclairage public – Reprogrammation des horloges existantes.

En lien avec le point précédent, les horloges de l'éclairage public seront reprogrammées.

Le coût de cette opération s'élève à 2022,69 € HT, dont 1517,02 € HT, soit 75 %, sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

3. Travaux de voirie 2023 – Avenant n°1.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'exercice (route du Debat) l'ont été par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 124077,48 € HT alors que l'enveloppe budgétaire initialement prévue était de 167767,55 € HT. Cette différence a permis de réaliser un avenant (n°1) de 18584,23 € HT, soit 15 % de l'ensemble initial.

Approuvé à l'unanimité

4. Travaux supplémentaires programme voirie 2023.

En lien avec le point précédent, dans la limite budgétaire, des travaux de voirie supplémentaire ont été réalisés sur le même chantier de la route du Debat, pour un montant de 29522,90 € HT.

Approuvé à l'unanimité

5. Tarifs cantine scolaire et garderie à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 sont restés inchangés, soit 3,30 € pour le repas enfant, et 5,50 € pour le repas adulte.

La garderie est gratuite, le matin, le soir jusqu'à 17h45. Elle est payante de 17h45 à 18h30. Peu d'enfants sont présents après 17h45.

50 enfants fréquentent la cantine, sans difficulté majeure de paiement jusqu'alors.

M. le Maire indique qu'une prise en compte de l'augmentation des coûts de matières et de fonctionnement est souhaitable. Des communes voisines ont déjà révisé à la hausse les tarifs de repas.

Le Conseil Municipal décide de porter à 3,50 € le prix du repas enfant, et à 5,70 € le tarif du repas adulte. Le tarif de la garderie reste inchangé.

Approuvé à l'unanimité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

1. Consultation pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie communale - Résultat.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 7 entreprises pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie communale. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 7 août 2023 à 11 heures. L'ouverture des plis a eu lieu le 30 août 2023 à 9 heures.

3 entreprises ont répondu. L'offre de l'entreprise ERE 43 est retenue au prix de 32.95 euros HT le Map.

Approuvé à l'unanimité

2. Consultation de l'assiette des coupes 2024 pour des forêts relevant du régime forestier

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :
d'accepter l'ensemble des propositions de coupes, suivantes :

En 2024 parcelle 2 C forêt de Salcrupt, Les Moulins et report en 2026 pour la parcelle 5 U Le Mounier.

Approuvé à l'unanimité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

1. École de Freycenet – location logement de fonction.

Monsieur le Maire fait connaitre que le logement de fonction de l'École Publique de Freycenet est loué depuis le 1^{er} octobre 2017. L'occupante met fin à la convention d'occupation précaire à la date du 30 septembre 2023. Une demande de location a été faite.

Le Conseil Municipal, après discussion décide de relouer ce logement à compter du 1^{er} novembre 2023, fixe le loyer à 300 € par mois révisable chaque années suivant le coût de la construction.

Approuvé à l'unanimité

2. Demande acquisition de la parcelle C 1190 lieu-dit « Freycenet »

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur et Madame DALBERA Ludovic, souhaitant acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit « Freycenet » cadastrée section C n° 1190. Le Conseil Municipal, après examen, décide de vendre cette parcelle d'une superficie de 11 ca, fixe le prix de vente à deux cent euros, les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur. Désigne la SELARL « Benjamin ROCHER, Romuald BARBIER et Lucas ROCHER, notaires associés » titulaires d'un Office Notarial à Tence pour effectuer les formalités de vente.

Approuvé à l'unanimité

3. Travaux d'extension basse tension pour M. Xavier SANS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. Comme la Commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10€ par mètre, soit : $83 \times 10 = 830$ € pour cette extension. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : d'approuver l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire fait connaitre qu'un redevable de facturation eau et assainissement des années 2020 et 2021 n'a pas réglé ses factures au SGC d'Yssingeaux, pour un montant de 73.97 €. Les poursuites ont été vaines. Il conviendrait donc de classer ces redevances en côtes irrécouvrables. Le Conseil Municipal, après examen décide d'admettre en non-valeur les titres de redevance d'un montant de 73.97 €.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande d'acquisition de chemins ruraux

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs lettres de personnes propriétaires sur la commune qui souhaitent acquérir ou échanger des parties de chemins ruraux aux alentours de leur propriété.

Ces demandes concernent les lieux-dits suivants :

- Pélinac, Charbonnières, La Besséat, Salcrupt, Coste Chaude, Grousson.

Le Conseil Municipal, après discussion charge Monsieur le Maire de choisir un commissaire enquêteur issu de la liste établie par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et de faire procéder aux enquêtes publiques préalables à l'aliénation de ces parties de chemins ruraux. Les frais de procédure, d'actes et d'acquisition sont à la charge des demandeurs sauf en cas d'échange avec la Commune. Le lancement et le détail de la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du Maire.

VIE MUNICIPAL

Approuvé à l'unanimité

6. Mutation foncière au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS43)

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que pour la Commune de Saint-Jeures, le centre d'incendie et de secours a été construit sur la parcelle cadastrée section C numéro 823, pour une contenance de 1015 m². Monsieur Le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43), de régulariser ladite situation en se portant acquéreur – à l'euro symbolique – de la parcelle ci-avant rapportée. Monsieur Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que l'intégralité des droits, frais et honoraires afférents à ladite mutation foncière sera supportée par le SDIS 43. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mutation foncière ci-avant explicitée, et ce à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité

7. Révision du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour le Tableau de Classement de la Voirie Communale dont la dernière version de 2022, approuvé par délibération du 9 février 2022, est aujourd'hui incomplète. Il a fait procéder récemment aux mesures de l'ensemble des voies communales et à l'édition des cartes et des tableaux correspondants. Au vu des éléments qui lui ont été fournis par les Services du Département, le Conseil Municipal de Saint-Jeures valide les modifications à apporter au Tableau de Classement unique des Voies Communales suivant la répartition ci-après définie :

- VC à caractère de chemins : 48 465 ml
- VC à caractère de rues : 3 920 ml
- VC à caractère de places publiques : 955 ml

Approuvé à l'unanimité

8. Convention de Maîtrise d'ouvrage unique et participation financière dans le cadre de la réfection du grand Pont d'Auze

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la convention à intervenir entre la Commune de Saint-Jeures et la Commune d'Yssingeaux concernant la participation financière pour la réfection du Grand Pont d'Auze. La Commune d'Yssingeaux a inscrit dans son programme d'investissement relatif au patrimoine communal la réfection du Grand Pont d'Auze. Le vieux pont d'Auze est sur une route très ancienne entre Saint-Jeures et Yssingeaux. Les chemins d'accès sont encore partiellement pavés et permettent de découvrir le pont en pierres de taille de granit tel qu'il a été édifié en 1721. L'implication des États est significative de l'intérêt de cette route et la qualité de construction le confirme. Le pont ainsi construit en blocs de granits réguliers, il est épaulé par deux rampes dans le même appareil. Dans la mesure où ce pont est propriété des communes d'Yssingeaux et de Saint-Jeures, il paraît nécessaire de définir les modalités d'intervention des 2 collectivités. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la commune de Saint-Jeures et la commune d'Yssingeaux.

Approuvé à l'unanimité

9. Décision modificative au budget Commune

La commune de Saint-Jeures souhaite construire une médiathèque sur son territoire. Compte tenu que la compétence a été transférée à la CCHL, c'est la CCHL qui doit mener à bien le projet. Afin de pouvoir payer les prestations du maître d'œuvre, une convention de mandat avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon a été signée. Il est nécessaire de faire une décision modificative au budget Commune comme suit :

Compte 458101 en dépenses = 70 512 euros compte 458201 en recette : 70 512 euros.

Approuvé à l'unanimité

NAISSANCES



- **Romane, Maryse, Joséphine ANDRE**: née le 5 novembre 2023, domiciliée chemin d'Antonin
- **Maimiti BESSAYE** : née le 12 février 2023, domiciliée route d'Aleysson
- **Joannès, Pierre, Louis BOUCHET** : né le 24 juillet 2023, domicilié chemin des Cros
- **Maxence, Pierre, Jacky DELOLME** : né le 22 septembre 2023, domicilié route de la Chomette
- **Laëlia, Aline, Cathy FAYOLLE RUSSIER** : née le 22 janvier 2023, domiciliée route des Moulins
- **Ethan, Michel, Reymond JOUVE** : né le 15 février 2023, domicilié route de la Chomette
- **Victor, Justin KREISS** : né le 5 octobre 2023, domicilié rue du Fort
- **Jade, Anaïs ROUX** : née le 2 octobre 2023, domiciliée Impasse des Clos
- **Louise SAUTEL** : née le 14 septembre 2023, domiciliée Impasse de la Scie
- **Stéphanie TATKOV** : née le 13 août 2023, domiciliée Impasse le Grisol
- **Julie, Emma, Jeanne TREVEYS** : née le 13 novembre 2023, domiciliée rue du Petit Pont

MARIAGES



- **Sylvain Paul FERRIER et Cécile FAYARD**, le 17 juin 2023
- **Mickaël BOYER et Angélique GRANDOUILLER**, le 24 juin 2023
- **Nicolas Christophe CHARRA et Aurélie Hélène Delphine DANIEL**, le 24 juin 2023
- **Manoah NEBOIT et Yoline Elia VALANTIN**, le 18 août 2023
- **Jean-Pierre, Marie DUSSEZ et Patricia, Monique DUPLAINE**, le 4 novembre 2023

DÉCÈS



- **Louis, Irénée AUTIN**, le 30 janvier 2023
- **Henri, Lévy RUEL**, le 3 février 2023
- **Cécile, Vasthie, Delphine ROBERT née ARGAUD**, le 9 mars 2023
- **Marie Jeanne Rose RUEL née CELLE**, le 17 mars 2023
- **Jean, Rémi MOULIN**, le 21 avril 2023
- **Antonia, Léontine GARNIER née MICHALON**, le 10 juin 2023
- **Raymond, Marcel DOLMAZON**, le 29 octobre 2023
- **Simone, Juliette, Célie ROYER née DOLMAZON**, le 3 novembre 2023
- **Pierre, Auguste MICHALON**, le 6 novembre 2023
- **Louis Baptiste Gérard PERRIN**, le 14 novembre 2023



*Meilleurs voeux et
bonne année 2024*



Horaires du secrétariat de mairie et de l'A.P.C. (Agence Postale Communale)

Du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

Téléphones

- Mairie : 04 71 59 60 76 / Mail : mairie.stj@wanadoo.fr
- Cantine, garderie, gestion salle du Bru : 04 71 59 67 95
(répondeur après 6 sonneries)
- École publique Saint-Jeures : 04 71 59 67 43
- École publique Freycenet : 04 71 65 98 41